

Question écrite du 28 septembre 2026 de M. Mathéo Uldry et de Mmes Paule Mangeat et Melete Solomon-Kuflom: «Sans adresse, pas de droits: quelles solutions pour les personnes sans abri en ville de Genève?»

Dans le reportage «Sans toit ni droits»¹ diffusé dans l'émission Temps présent à la Radio Télévision Suisse (RTS), un jeune couple de nationalité suisse vivant dans la rue à Genève décrit un obstacle administratif majeur: l'absence d'adresse de domicile.

Or, une adresse est indispensable pour rechercher et obtenir un emploi, recevoir son courrier, renouveler ses papiers d'identité et accomplir la plupart des démarches administratives.

Pour ce couple, cette absence d'adresse constitue un frein déterminant à leur sortie de la rue. Pourtant, y apporter une réponse adaptée ne semble pas représenter un défi logistique ou financier majeur.

Questions:

- quels dispositifs existent actuellement en Ville de Genève pour permettre aux personnes sans domicile de disposer d'une adresse afin d'effectuer leurs démarches administratives?
- Si de tels dispositifs existent, quelles mesures le Conseil administratif envisage-t-il pour les faire mieux connaître des personnes concernées, dont certaines semblent ne pas en avoir connaissance?
- Pour les démarches relevant de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut-il envisager des mesures d'assouplissement ou d'accompagnement spécifiques en faveur des personnes sans abri, notamment les jeunes?

¹ <https://www.rts.ch/play/tv/temps-present/video/sans-toit-ni-droits?urn=urn:rts:video:0e51215d-f5dd-3197-aed9-26ce1cc79aaf>
(consulté le 29 septembre 2026)